

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le 05 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 28 novembre précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Isabelle KASTELIK (arrivée à partir de la délibération n°182), Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Sarah VASSEUR, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier AROLD ayant donné procuration à Claudette CREPIEUX  
Delphine DELPORTE ayant donné procuration à Yves BOUTTIER  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Aude-line MATURSKI  
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE (pour les délibérations n°172 à 181)  
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Patrick SYCZ ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Jacqueline DANTAN ayant donné procuration à Maurice COFFIN

### **ABSENTS :**

**Jean Luc LAMBERT a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 décembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 décembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

## **N°172– ABATTEMENT TFPB AU PROFIT DES BAILLEURS SOCIAUX : RENOUVELLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors des séances du 29 septembre 2018 puis du 15 décembre 2020, le conseil municipal a validé l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des bailleurs sociaux pour leurs logements locatifs situés dans les quartiers prioritaires de la politique ville pour les années 2019 à 2022.

En contrepartie, une convention a été passé avec Maisons et Cités pour la mise en place d'actions dans ces quartiers et notamment le financement de deux éducateurs de rue qui travaillent avec les jeunes sur des projets comme la réfection des bancs au parc Mancey, l'implantation des jardins artistiques sur l'ancienne cité Quenehem, les chantiers mobiles etc...

La loi de finances pour 2022 a prolongé jusque fin 2023 les contrats de ville et la période d'application de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires.

Après la présentation du bilan de l'action des éducateurs de rue, il est proposé au conseil de renouveler cet abattement sur l'année 2023 dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Conseil municipal,

Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'abattement de 30% de TFPB au profit des bailleurs sociaux et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

publié sur le site le 19 décembre 2022